

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 13

Artikel: Le Saint-Saphorin pour Sami
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.

Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Curiosités historiques.

*Le Sancy. — Les pérégrinations de ce diamant.
— Son escapade chez une blanchisseuse. —
Pour bleuie qu'il occasionne à Jules Janin et à
la princesse Demidoff.*

Le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, qui fut battu par les Suisses à Grandson et à Morat, était l'un des princes les plus riches de l'Europe. En temps de guerre, il étalait dans son camp un faste inconnu jusqu'à lui; aussi les Suisses firent-ils à Grandson un butin immense. Ils ramassèrent sur le champ de bataille des armes en quantité considérable, 27 bannières, 400 tentes doublées de soie, le riche pavillon du duc avec un siège en vermeil, un service entier de vaisselle d'or et d'argent, ainsi que des bijoux de la plus grande richesse.

La panique des Bourguignons avait été si grande qu'ils ne s'étaient pas donné le temps de rien emporter. Les soldats suisses se partageaient l'argent monnayé avec leurs casques et vendaient pour quelques sous des assiettes d'argent qu'ils prenaient pour de l'étain.

Un historien a parlé du plus gros diamant du duc, qui fut trouvé, dit-il, par un Suisse sous un chariot et vendu pour un florin à un prêtre qu'on assure avoir été le curé de Montagny.

Après avoir passé en diverses mains, ce joyau fut vendu au pape Jules II pour 20 mille ducats.

Les Suisses trouvèrent encore deux autres diamants d'une grande valeur, dont l'un, connu aujourd'hui sous le nom de *Sancy*, a passé par les phases les plus curieuses de la transmission.

Apporté des Indes orientales vers le milieu du XV^e siècle, il eut pour premier possesseur Charles, duc de Bourgogne, qui d'ordinaire le portait à son casque les jours de bataille.

Le soldat qui le trouva n'en soupçonna pas la valeur, le vendit pour un florin (fr. 2,50), et il devint successivement la propriété de nombreux amateurs.

En 1489, on voit ce diamant figurer dans les bijoux du roi de Portugal, qui dans un moment de gêne, le met en gage entre les mains d'un gentilhomme français, Harley de Sancy, pour 40 mille livres tournois, et le lui cède ensuite définitivement pour une somme de 100 mille livres. Il resta près d'un siècle dans cette famille, qui lui donna son nom.

Henri III, roi de France, ayant besoin d'argent, pour faire face aux dépenses occasionnées par les guerres de religion, demanda à Harley de Sancy, possesseur du fameux diamant, et devenu son ministre, de mettre ce joyau en gage pour une grosse somme.

Harley consentit à cette demande, mais le domestique de confiance chargé de le porter à quelque argentier, disparut, et il se passa bien du temps avant qu'on sût ce qu'il était devenu. On apprit enfin qu'il avait été arrêté par des voleurs et assassiné. Après de nombreuses recherches, on découvrit l'endroit où il avait été enterré; son corps fut exhumé et le

diamant trouvé dans son estomac, car il l'avait avalé quand il s'était vu aux mains des brigands.

Plus tard, le baron de Sancy, disposa de ce diamant en faveur de Jacques II d'Angleterre; de Jacques II, il passa à Louis XIV et à ses descendants. Louis XVI le portait à sa couronne le jour du sacre. Napoléon I^{er} le reçut avec les autres diamants royaux, puis il passa à Louis-Philippe lors de la Restauration.

A cette époque, il tomba, on ne sait à quel titre, des mains de la duchesse de Berry dans celle d'un marchand, qui le céda à la famille Demidoff pour une somme de 625,000 francs, prix au-dessous de sa valeur.

Le *Sancy*, qui est encore la propriété de la famille Demidoff, est un diamant de très belle eau, sans aucune tache, et ayant la forme d'une petite poire. Il pèse 50 carats et demi.

Ecoutez maintenant l'histoire de la peur bleue, causée un beau jour par cette pierre précieuse à son possesseur ainsi qu'à son entourage. C'est le *Voleur* qui nous la raconte:

La vieille princesse Paul Demidoff avait fait monter le *Sancy* en épingle de châle et le portait presque tous les jours. De loin, il ressemblait à un gros caillou du Rhin, et les fins connaisseurs auraient à peine reconnu le brillant qu'on estimait alors à près d'un million et demi.

Un jour, la princesse, accompagnée du prince, son mari, et de Jules Janin, visitait le Louvre.

Il faisait chaud, la princesse ôta son châle, et, tendant son diamant à Jules Janin, le pria de le garder.

Janin mit la pierre dans la poche de son gilet et on continua à parcourir le musée.

La visite se prolongea, la princesse remonta en voiture sans avoir remis son châle et elle oublia de redemander son diamant à Janin, qui n'y songea pas davantage.

Cependant le lendemain, à déjeuner, la princesse se souvint.

— Janin ne vous a-t-il pas rendu le *Sancy*? demanda-t-elle à son mari.

Celui-ci répondit négativement.

Alors on envoya chez l'écrivain.

Quand on lui eut expliqué de quoi il s'agissait, Janin devint fort pâle.

Le *Sancy*, s'écria-t-il. Mon Dieu! mais je ne sais pas du tout ce que j'en ai fait.

Il ordonna de fouiller ses habits.

Au bout de quelques instants, la bonne revint. Elle n'avait rien trouvé. Mais elle rappela à son maître qu'il avait porté la veille un gilet blanc, et que ce gilet avait été donné le matin même à la blanchisseuse.

Ce fut un rude coup.

Janin courut chez le prince et tous deux coururent chez la blanchisseuse.

— Surtout, disait Janin en route, n'ayons l'air de rien. Qu'on ne se doute pas de la valeur de l'objet que nous venons réclamer. Un diamant de quinze cent mille francs!

On arriva chez la blanchisseuse.

Avec des précautions énormes, on lui demanda si elle n'avait pas... par hasard... dans un gilet blanc...

— Votre gilet blanc! mais il est coulé!

— Ciel et vous n'y avez rien trouvé?

— Rien... Ah! si... attendez donc, un morceau de verre taillé, je crois, une espèce de bouchon de carafe.

— Bon... Qu'en avez-vous fait?

— Ma foi, je l'ai donné à mon gamin qui joue... là-bas... dans la cour.

On se précipita dans la cour et on y vit le gamin qui s'amusait à concentrer les rayons du soleil sur les facettes du diamant princier.

Le *Sancy* était sauvé. Et Janin murmura en s'essuyant le front:

— Je dois avoir des cheveux blancs.

Tels sont les détails historiques puisés à diverses sources sur le fameux diamant trouvé à Grandson.

L. M.

Le Saint-Saphorin pour Sami.

M. Jean-David, gros viticulteur de Lavaux, venait de quitter Langenthal. Il avait conduit là son fils afin qu'il apprit à « mâcher proprement la paille ». Lui-même, quoique romand à tous crins, parlait très joliment l'allemand et s'en félicitait hautement. Cela lui avait permis de se créer de nombreuses relations chez nos confédérés. Il vendait ses vins à leurs hôteliers et à leurs cabaretiers sans avoir besoin d'intermédiaires, et il avait voulu que son fils pût faire comme lui.

Le train emportait rapidement M. Jean-David du côté de la Suisse romande. Une heure de trajet restait à faire sur territoire bernois. Du coin de sa banquette, le vigneron vaudois regardait d'un œil distrait la fuite échevelée des grasses prairies et des coteaux boisés. Un peu de cette mélancolie que met dans l'âme toute séparation se lisait sur son visage pensif. Soudain, le sifflet de la machine et la voix de stentor du contrôleur le tirèrent de ses réflexions. Le convoi entra en gare de B... Il lut le nom de la station sur la façade jaune pâle, et, se levant précipitamment: « Une idée! je vais me ragaillardir le moral ici, entre deux trains, en prenant un verre de mon 98 ». En une seconde, il fut sur le quai.

M. Jean-David avait à B... un client à qui il livrait chaque année un chiffre respectable d'hectolitres. C'était un aubergiste. Il alla tout droit chez lui, heureux de secouer ses pensées.

Avec son air de chalet de l'Oberland, ses galeries ornées de géraniums en pleine floraison et ses fenêtres à rideaux blancs, l'auberge avait l'aspect le plus engageant. M. Jean-David en poussa la porte avec un contentement non déguisé et se trouva dans une salle gaie et propre.

— Fichtre! dit-il en s'asseyant, voilà ce qui s'appelle un établissement bien tenu!

Empressée, une appétissante sommelière accourut.

— Vous avez du Saint-Saphorin, n'est-ce pas? du 98?

— Foui, du Cinque-Saffrin extra.

— Eh bien, ma belle enfant, donnez-m'en trois décis.

La jeune fille revint bientôt avec un plateau portant un flacon et un élégant verre de cristal. Elle ne l'avait pas encore déposé sur la table, que M. Jean-David¹ frôna les sourcils. Son œil expert de vieux vigneron avait été frappé immédiatement par la couleur du breuvage qu'on lui servait. « Hum ! murmura-t-il, il est bien jaune ! » Il flaira le vin avant de le verser et son front se plissa tout à fait : « Pas de fumet ! Quel diantre de Saint-Saphorin est-ce là ? » Et, ayant rempli son verre à moitié, il le porta aux lèvres et le repoussa tout aussitôt d'un geste violent.

— Fräulein ! enlevez-moi vite ça et remettez-le dans la seille à choucroute d'où vous l'avez tiré.

— Ché gombrends bas...

— Je vous dis que ce n'est pas du vin, encore moins du Saint-Saphorin 98.

— Foui, foui, c'être pien du Cinque-Saffrin !

— Du Saint-Saphorin de Jean-David² ?

— Foui, foui, du Cinque-Saffrin de mossié Chan-David³.

— Ah ! ben, elle est carabinée, celle-là... Jean-David⁴, c'est moi-même, mademoiselle... Voici ma carte, ayez l'obligeance de la porter à votre patron et dites-lui que je l'attends !

— Le patron, il être à Basel pour acheter engore du vin.

— Ah ! c'est à Bâle maintenant qu'il remplit ses tonneaux ?... Je comprends alors que le Saint-Saphorin change à la fois de teinte, de parfum et de goût... Brigand d'auvergiste, la belle réclame qu'il me fait !... Et madame, est-elle aussi à Bâle ?

— Foui, mossié.

— Alors, donnez-moi de quoi écrire. Je vais laisser à votre patron une lettre où il verra à quoi il s'expose en donnant mon nom à sa piquette.

Rageusement, M. Jean-David⁵ couvrit deux pages d'une écriture ferme et décidée. Cela le soulagea. Il glissa la lettre dans un pli, mit l'adresse et se leva pour partir. Mais sa colère ne s'était pas encore dissipée. Il allait et venait dans le café, au grand ahurissement de la sommière et de deux consommateurs qui, apparemment, ne savaient pas un traitre mot de français.

— Ne m'en veuillez pas, mademoiselle, si je m'emporte. Mais aussi, soigner son vin comme la prune de ses yeux et le trouver métamorphosé en une sauce dont on ne ferait pas du vinaigre, vous reconnaîtrez qu'il y a de quoi vous bouleverser ! Voyez-vous, j'apprendrais que mon fils, mon fils unique que je viens de placer à Langenthal, a mal tourné, que cela ne me tourmenterait pas davantage !... Moi qui avais cru votre patron un brave auvergiste, un homme d'honneur !... Scélérat de gargotier, va !... Il faudrait les brûler vifs, les malfaiteurs de cette espèce. Mais les lois sont trop douces de nos jours, et la justice de Berne, qui passait jadis pour raide, est sans doute aussi tombée dans la sensiblerie... Vous n'oubliez pas, mademoiselle, de remettre ma lettre à votre patron, en propres mains, s'il vous plaît... Ah ! et puis, tenez, vous lui donnerez encore ceci...

M. Jean-David⁶ tira d'un calepin un papier jauni, sur lequel il jeta un coup d'œil satisfait, avant de le tendre à la sommière.

— Ce sont, dit-il, des vers du XV^e siècle. Votre patron sait le français comme moi ; il n'aura pas de peine à les comprendre. Ils lui montreront ce qu'on pensait à cette époque des cabaretiers de son acabit. On n'a jamais rien écrit et on n'écrira jamais rien de mieux. Pas besoin de me renvoyer le poème ; j'en ai toujours deux ou trois copies sur moi, à l'usage des... amis ; et puis, je le sais par cœur.

Et comme la sommière prenait le papier, M. Jean-David⁷ lui traduisit avec feu, en pur dialecte bernois, le morceau que voici :

BALLADE DES JOYEUX TAVERNIERS.

D'un jet de dard, d'une lance acérée,
D'un grand faussard⁸ ; d'une grosse massue,
D'une guisarme⁹, d'une flèche ferrée,
D'un braquemart¹⁰, d'une hache émoulue,
D'un grand penard¹¹ et d'une biseaiguë,
D'un fort épieu¹² et d'une saqueboute¹³ ;
De maux¹⁴ brigands puissent trouver telle route
Que tous leurs corps fussent mis par morceaux,
Le col coupé d'un bon branc¹⁵ acherin¹⁶ !
Déchirés soient de truite et de pourceaux
Les taverniers qui brouillent notre vin.

D'un arc turquois, d'une épée effilée
Aient les paillards la brouaille cousue,
De feu grégeois la perruque brûlée,
Et par tempête la cervelle épandue,
Au grand gibet leur charogne pendue,
Et brèvement puissent mourir de goutte.
Ou je requiers et prie qu'on leur houte
Parmi leurs corps force d'ardents barreaux ;
Vifs écorchés des mains de dix bourreaux,
Et puis bouillis en huile le matin ;
Démembrés soient à quatre grands chevaux
Les taverniers qui brouillent notre vin.

D'un gros canon la tête écarbouillée
Et de tonnerre acablés en la rue
Soient tous leurs corps, et leur chair déchirée
De gros mâlins bien garnie et pourvue,
De forts éclairs puissent perdre la vue,
Neige et grésil toujours sur eux dégoutte,
Avecques ce ils aient la pluie toute
Sans que sur eux aient robes ni manteaux,
Leurs corps tranchés de dagues et couteaux,
Et puis trainés juisques en l'eau du Rhin ;
Dérompus soient à quatre-vingts marteaux
Les taverniers qui brouillent notre vin.

Prince, de Dieu soient maudits leurs boyaux,
Et crever puissent par force de venin
Ces faux larrons, maudits et déloyaux,
Les taverniers qui brouillent notre vin.

Par une mimique expressive, M. Jean-David¹⁷ avait donné à sa traduction, presque la netteté de trait, la couleur crue de l'original ; aussi la sommière avait-elle accueilli les premiers vers par des « Mon Dié ! mon Dié ! » d'horreur et s'était-elle finalement bouché les oreilles.

— Cette ballade, mademoiselle, qui vous scandalise si fort, est un chef-d'œuvre. On l'attribue à Villon, un poète plus célèbre encore que votre Gottfried Keller et qui aimait comme lui le pur jus de la vigne, mais dont la conduite laissait quelque peu à désirer. Nos rimailleurs d'aujourd'hui sont plus rangés, mais ils se font buveurs d'eau et ne sont plus capables d'enfanter des vers de cette trempe... Sont-ils fouaillés de main de maître, ces abominables taverniers !

— Mon patron, il être pas si mauvais comme ceux-là de cette poème. Il prouillait pas toute le Cinque-Saffrin... Nous avons aussi du Cinque-Saffrin pour Sami.

— Du Saint-Saphorin pour Sami ? Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Foui, du Cinque-Saffrin pour les Sami.

— Ah ! j'y suis, pour les amis... Voyons ce numéro-là. Seulement, vous savez, je n'ai plus la foi.

Cependant, quand il vit revenir la jeune fille avec un autre flacon, M. Jean-David¹⁸ fut transfiguré.

— Oh ! oh ! c'en est, cette fois ; oui, mon enfant, voilà ce qui s'appelle du Jean-David¹⁹ 98. Votre patron n'est donc pas encore tombé au dernier degré des êtres... Ah ! divine goutte !... Comme cela vous remet le cœur à l'endroit... Deux décis encore, Fräulein, vite, vite, car mon train part dans dix minutes... Bien, c'est parfait... Adieu, mademoiselle... Donnez tout de même ma lettre et la vieille ballade au patron

¹ Sorte de hallebarde. ² Espèce de hache à deux tranchants. ³ Epée courte et large. ⁴ Lance ornée d'un pennon. ⁵ Sorte d'épée. ⁶ Mauvais. ⁷ Sorte d'épée. ⁸ Acier, d'acier.

et dites-lui que s'il continue à vendre sous mon nom de la tisane de Bâle, le peuple rétablira la peine de mort et le bourreau lui fera « couic »... et à sa femme aussi... et à vous par dessus le marché... couic ! couic ! V. F.

La comptabilité d'un bailli de Morges.

Dans le courant du XVII^e siècle, un nommé Risold, paveur, devint bailli de Morges, grâce à de hautes protections qu'on ne s'expliquait guère, et à sa qualité de membre du Deux-Cents. Mais ce dont beaucoup de gens ne se doutaient pas, c'est qu'il ne savait ni lire, ni écrire. Aussi, le premier soin du nouveau bailli, en arrivant dans son château, fut-il de faire appeler le secrétaire baillival. Ils convinrent, en particulier, que lorsqu'on viendrait demander le sceau d'un mandat, le bailli le renverrait pour être visé au Greffe. Et, pour le cas où il pourrait être scellé sans inconvénient, le secrétaire y mettrait dans un coin une légère marque qui servirait de règle au bailli. Lorsque cette marque ne s'y trouverait pas, le sceau serait refusé.

Comme le secrétaire baillival était un honnête homme, on fut fort content de monsieur Risold et de sa préfecture.

La première année, ce bailli étant à Berne pour rendre ses comptes, mit deux bourses sur la table. L'Avoyer lui demanda ses livres. Monsieur Risold dit que ne sachant ni lire, ni écrire, il n'en avait point, mais qu'il avait soigné la portion de LL. EE. dans une des bourses et mis sa part dans l'autre.

Le Sénat ne pouvant faire mieux, se mit à compter les bourses. On trouva que cette année la portion de Leurs Excellences était plus considérable que pendant les six ans des autres baillis.

Risold recut de grands éloges pour son exactitude, et on l'exhorta à continuer.

Risold a fait un pavé qui existe peut-être encore dans une des cours du château de Morges. Ce pavé a été fait avec de petits cailloux du lac plats, quoique roulés, et posés de champ, avec compartiments, en partie couverts de gazons.

Bonnes pour recrues.

On a pu voir à Lausanne, au début de la première école de recrues de cette année, de jeunes fantassins se promenant dans les rues par groupes de dix ou douze sous la surveillance d'un caporal. C'étaient nos conscrits qui visitaient les curiosités de la capitale. Défense leur avait été faite de prendre l'air isolément, car, le lendemain de l'entrée au service, deux ou trois Valaisans, dit-on, venus pour la première fois à Lausanne, s'étaient égarés et n'avaient pas su retrouver le chemin de la caserne.

Comme tout ce qui est nouveau, la mesure prise par le commandant de l'école a fait quelque bruit dans les milieux civils aussi bien que militaires. D'aucuns y ont vu une atteinte à la liberté individuelle. D'autres, et nous sommes de leur avis, pensent que l'honorable instructeur en chef de la I^{re} division a agi en bon père de famille. Toutes les mamans lui donneront raison.

Pour être colonel et commandant de place, on n'en est pas moins homme, que diable ! On a charge d'âmes, tout comme une directrice de pensionnat. Et si l'on prend des dispositions pour que les recrues soient toutes de retour à la chambrée au moment du coucher et se mettent, une demi-heure plus tard, à ronfler militairement, fédéralement, ce n'est pas par pur amour du règlement. On se dit qu'au village, à la montagne, dans les cités même, les mères sont en pensée avec leurs fils et se demandent, la nuit venue, s'ils dorment paisiblement dans